Conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins vétérinaires
GROUPE VETERINAIRE OISEMONT
2 rue des templiers
80140 OISEMONT

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante https://www.veterinaireoisemont.fr/

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « cabinet vétérinaire » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires https://www.veterinaire.fr/

2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 08h30 à 12h30 et de 14h00à 18h00.
Les consultations ont lieu sur rendez-vous.
Le nombre de personnes est limité à deux pour les consultations à la clinique.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

Dr Franck DUFRESNE, Dr Hélène MARECHAL, Dr Matthieu GOSSELIN, Dr Anne SCHANTZ, Dr Olivier HENNEBIL, Dr Tiphaine GLACHON, Dr Baptiste VECHART, Dr Guillaume BEAURIN, Dr Karen VAN DER SYPT, Dr Adrian SAVA, Dr Erikas REJAS.

Richard HAUDIQUET, Perrine THERY, Déborah DUPUIS, Morgane BOYAVAL, Audrey TELLIER, Amandine CHAUVEAU, Valérie DUBOIS, Mélanie DUPONT, Laure HAUDIQUET.

4) Prestations effectuées au sein de la clinique

- Consultations de médecine générale ;
- Chirurgie de convenance ;
- Chirurgie gynécologique ;
- Chirurgie des tissus mous ;
- Chirurgie orthopédique, le cas échéant par le groupe spécialisé PLASMIDE de Rouen avec accord du propriétaire ;
- Consultation spécialisée en alimentation, en comportement vétérinaire spécialiste, avec l'accord du client ;
- Chirurgie orthopédique : le cas échéant par un intervenant extérieur avec l'accord du client.

- Analyses sanguines :

- Effectuées par nos soins avec le matériel suivant : MS Scan, MS SCANII ;
- Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur VETODIAG ou LABONIRIS avec accord du client.

- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins. Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :

- Anesthésie flash Tilétamine / Zolazepam
- Tranquillisation poussée médétomidine, butorphanol
- Prémédication médétomidine , anesthésie fixe kétamine/tiletamine zolazepam & Prémédication médétomidine, butorphanol, induction kétamine/ propofol et relais gazeux à l'isoflurane
- Surveillance de l'anesthésie par oxymètrie-capnographie MINDRAY, tensiomètre MINDRAY

- Imagerie médicale :

- Réalisation de radiographies : générateur CRD VET, développement numérique sur capteur plan ARIA (une copie par mail des radiographies sera envoyée au client sur simple demande).
- Echographie, doppler, doppler couleur, appareil VETUS 8 MINDRAY (une copie sur clé USB de l'échographie sera remise au client sur simple demande).

- Délivrance de médicaments :

(Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur)

- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

5) Surveillance des animaux hospitalisés

La surveillance des animaux hospitalisés est permanente par une ASV ou un vétérinaire de 8 heures jusque 20 heures. Une transmission est effectuée chaque soir.

Le dimanche et les jours fériés, le vétérinaire de garde surveille et réalise les soins aux animaux hospitalisés à 8h et à 18 h.

6) Permanence et continuité des soins

Afin d'assurer une permanence et une continuité de soins sur les animaux de notre clientèle, nous effectuons un service de garde 24h-/24 et 7j/7 dans notre établissement, par un des vétérinaires exerçant au sein de notre cabinet.

7) Espèces traitées

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Bovins allaitants et laitiers
- Équin
- Petits ruminants
- Chiens

- Chats
- NACs

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à : *liste et coordonnées des établissements de soins.*

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.
L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9) Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10) Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société « Crématorium Animalier de Picardie » 380 rue de Séhu, ZA la hayette 80290 Poix de Picardie, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

11) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.

Les chiens de premières et deuxièmes catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

12) Admission des animaux errants

Transmis à l'Association « Oisemont Protection Animale » (refuge et fourrière)

13) Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente.
L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande en salle d'attente.
Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.
La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Un paiement en 3 fois est disponible par l'intermédiaire de notre partenaire financier sous réserve d'acceptation de ce dernier.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.
Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement..

15) Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CROV de Picardie
6 boulevard de belfort 80000 Amiens 0322726674

16) RCP
AXA assurances 12 avenue du general leclerc 80270 Airaines 0322293333

17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr A et B.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.